

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 12^e jour du mois de septembre 2018 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Boyer, maire
- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Monsieur André Chenail, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et Préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-133

Il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. André Chenail et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation des procès-verbaux - Séances du 11 juillet et 8 août 2018
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Projet de règlement sur le traitement des élus municipaux – avis de motion
- 6.0 Conformité au SADR
 - 6.1 Ville de Saint-Rémi, règlement V658-2017-00 (PIIA)
 - 6.2 Canton de Hemmingford, règlement 308-4
 - 6.3 Canton de Hemmingford, règlement 309-4
- 7.0 Rapport du travail de milieu au 30 juin 2018
- 8.0 Octroi de contrat – phase 2 de l'inventaire du patrimoine bâti
- 9.0 Village de Hemmingford – demande d'aide financière – FDT (fonds de la ruralité)
- 10.0 Demandes d'aide financière dans le FARR
 - 10.1 Projet ARTERRE
 - 10.2 Projet Réfection du «Sentier du Paysan» - phase 2
- 11.0 Gestion du Programme d'aménagement durable des forêts – entente de délégation
- 12.0 Dossier Défi parité
- 13.0 Formation assainissement des eaux : Romaeu – demande d'appui
- 14.0 Stratégies à adopter lors des appels d'urgences – demande d'appui
- 15.0 Révision des modalités du programme sur la taxe sur l'essence (TECQ) demande d'appui
- 16.0 Contrat de déneigement saison 2018-2019
- 17.0 Projet d'Energir – Sainte-Clotilde/Saint-Rémi
- 18.0 Demande d'exclusion îlot 23, municipalité Saint-Michel
- 19.0 Correspondance
- 20.0 Varia ...
- 21.0 Période de question(s)
- 22.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAUX **Séances - 11 juillet et 8 août 2018**

2018-09-134

Il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'accepter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet et de la séance extraordinaire du 8 août 2018.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. André Chenail et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

| | |
|--|------------|
| 1. Receveur général du Canada (DAS) | 6 506,40\$ |
| 2. Ministre du revenu du Québec (DAS) | 12 831,00 |
| 3. Visa Desjardins | 114,37 |
| 4. Bell Canada (téléphone) | 86,17 |
| 5. Éditions FD (Inc. mise à jour) | 94,50 |
| 6. Mégaburo Inc. (photocopieur) | 370,57 |
| 7. J.G. Poupart Inc. (essence) | 239,07 |
| 8. Solution Burotic 360 (photocopieur) | 480,76 |
| 9. Journal Coup d'œil (parution salon du livre) | 601,32 |
| 10. Evimbec Limitée (évaluation) | 33 999,06 |
| 11. Axion (internet) | 244,60 |
| 12. André Paris Inc. (2 ^e coupe fauchage) | 41 199,45 |
| 13. Monique Dulude (formation pompier) | 75,00 |
| 14. Bell Mobilité inc. (cellulaire) | 19,50 |
| 15. Entreprise Christian Clermont (réparation) | 1 296,08 |
| 16. MRC du Haut-Richelieu (frais bureau des délégués) | 828,69 |
| 17. Services Ricova Inc. (collecte des ordures) | 91 971,38 |
| 18. Recy-compact (recyclage recyclage) | 26 652,02 |
| 19. Buro Co (papeterie et fourniture) | 304,40 |
| 20. Contact Cité (1 ^{er} vers. Etude services incendie) | 5 576,29 |
| 21. Services R.G. (1998) Inc. (système ventilation) | 247,20 |
| 22. École nationale des pompiers (formation) | 1 772,10 |
| 23. Entreprise Laurent Sorel Inc. (achat de néons) | 174,19 |
| 24. Viau Ford Inc. | 13,15 |
| 25. Excavation Infraplus Inc. (Branche 5 – St-Michel) | 38 305,86 |
| 26. Pleine-Terre (Branche 5 – St-Michel) | 6 952,49 |
| 27. Boyer, Yves (juillet, août) | 878,00 |
| 28. Chenail, André (juillet, août) | 630,00 |
| 29. Cheney, Jean (juillet, août) | 878,00 |
| 30. Duteau, Robert (juillet, août) | 563,00 |
| 31. Gagnon-Breton, Sylvie (juillet, août) | 1 126,00 |
| 32. Hamelin, Jean-Guy (juillet, août) | 945,00 |
| 33. Lécuyer, Ronald (juillet, août) | 1 126,00 |
| 34. Sauriol, Lise (juillet, août) | 945,00 |
| 35. Somerville, Drew (juillet, août) | 563,00 |
| 36. Muzzi, Estelle (juillet) | 315,00 |
| 37. Pelletier, Chantale (juillet, août) | 565,00 |
| 38. Viau, Paul (juillet, août) | 4 270,00 |

RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS
AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Mme Lise Sauriol, mairesse de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, à l'effet qu'à une séance ultérieure sera présenté, avec dispense de lecture, le projet de règlement numéro ADM-156-1 établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses pour les fonctions des membres du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville et abrogeant le règlement numéro ADM-156.

RÈGLEMENT V658-2017-00 (PIIA)
VILLE DE SAINT-RÉMI

2018-09-137

Considérant l'adoption du règlement numéro V658-2017-00 lors d'une séance tenue le 16 juillet 2018 par la ville de Saint-Rémi;

Considérant que le règlement numéro V658-2017-00 abroge et remplace le règlement V507-09 et ses amendements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour objet les critères d'évaluation pour un PIIA;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement numéro V658-2017-00 est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'approuver le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro V658-2017-00 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 308-4
Municipalité du Canton de Hemmingford

2018-09-138

Considérant l'adoption du règlement numéro 308-4 lors d'une séance tenue le 6 août 2018 par la municipalité du Canton de Hemmingford;

Considérant que le règlement numéro 308-4 modifie le règlement numéro 308 et ses amendements intitulé Plan d'urbanisme en vue de modifier l'aire d'affectation «Récréation intensive» applicable au Club de la roue du Roy Inc. afin d'y inclure le lot 5 365 782 dans son entièreté;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement numéro 308-4 est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 308-4 modifiant le plan d'urbanisme et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 309-4
Municipalité du Canton de Hemmingford

2018-09-139

Considérant l'adoption du règlement numéro 309-4 lors d'une séance tenue le 6 août 2018 par la municipalité du Canton de Hemmingford;

Considérant que le règlement numéro 309-4 modifie le règlement numéro 309 et ses amendements intitulé Zonage en vue de modifier l'aire d'affectation «Récréation intensive» applicable au Club de la roue du Roy Inc. afin d'y inclure le lot 5 365 782;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement numéro 309-4 est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'approuver le règlement de zonage numéro 309-4 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RAPPORT TRAVAIL DE MILIEU
AU 30 JUIN 2018

2018-09-140

Il est proposé par M. André Chenail, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter le rapport déposé relativement au «Travail de milieu» au 30 juin 2018 et d'autoriser le versement du montant de 10 000\$ à la Maison des Jeunes l'Adomissile Inc.

OCTROI DE MANDAT
PHASE 2 – INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

2018-09-141

Considérant l'offre de services de la firme Patri-Arch du 9 août 2018 pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la firme de consultant en patrimoine «Patri-Arch» pour un montant de 15 000\$ plus les taxes applicables pour la réalisation de la phase II de l'Inventaire du patrimoine bâti de la MRC des Jardins-de-Napierville.

AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE LA RURALITÉ (FDT)

2018-09-142

Considérant la demande pour une aide financière dans le programme du Fonds de la ruralité (FDT);

Considérant que cette demande est conforme au plan de travail dans le cadre du Fonds de développement territorial (fonds de la ruralité);

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement que le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville approuve le projet suivant :

- Municipalité du Village de Hemmingford
Projet : Installation d'ouvre-portes et aménagement du Centre récréatif pour les familles
Coût du projet : 13 300\$
Aide financière accordée : 9 262\$ (enveloppe FDT 2016):

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FARR **PROJET ARTERRE**

2018-09-143

Considérant que la MRC des Maskoutains, de Pierre-de-Saurel et des Jardins-de-Napierville désirent déposer une demande d'aide financière commune lors de l'appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en septembre 2018;

Considérant que le projet consiste à l'engagement d'une ressource commune, laquelle agirait comme agent de maillage sur le territoire des trois MRC, ainsi qu'à l'adhésion à l'Arterre;

Considérant que l'Arterre est un service d'accompagnement et de maillage de trois ans visant à contribuer à la vitalité des communautés par un dynamisme agricole axé sur l'établissement de la relève non apparentée;

Considérant que ce projet correspond à certaines priorités régionales du FARR Montérégie, soit :

- Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture;
- Miser sur une main d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville mandate la MRC des Maskoutains pour le dépôt de la demande d'aide financière commune dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise que le montant de l'aide financière pour la réalisation de ce projet de service d'accompagnement et de maillage «Arterre» soit pris annuellement à même l'enveloppe réservée des MRC pour les années financières suivantes considérant que le projet s'échelonne sur trois années financières, à savoir :

- 2018-2019, un montant de 30 676\$
- 2019-2020, un montant de 30 676\$
- 2020-2021, un montant de 30 676\$

Il est de plus résolu d'autoriser le Préfet à signer l'entente à intervenir avec le Ministère relativement à ce projet, pour et au nom de la MRC des Jardins-de-Napierville.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -FARR **PHASE II – SENTIER DU PAYSAN**

2018-09-144

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville désire déposer un projet de demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR);

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale à déposer le projet d'amélioration de sa piste cyclable «Le Sentier du Paysan » phase II visant des travaux d'asphaltage et ce, dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) pour un montant de 159 331\$, lequel montant soit pris dans l'enveloppe réservée aux MRC.

Il est de plus résolu d'autoriser le Préfet à signer l'entente à intervenir avec le Ministère pour et au nom de la MRC des Jardins-de-Napierville.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LE MFFP
GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS POUR LA
MONTÉRÉGIE 2018-2021 ET DÉSIGNATION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À TITRE
DE RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DE LA PRÉSENTE ENTENTE**

2018-09-145

Considérant la proposition de renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil;

Considérant que la nouvelle entente serait dotée d'une somme de 653 841\$ pour financer des projets liés à différentes fonctions de la forêt;

Considérant que les MRC de la Montérégie (également collectivement appelées les «délégataires») doivent désigner une MRC à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

Considérant que le rapport final du PADF 2015-2018 a été déposé et adopté;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

1. De confirmer la fermeture du Programme d'aménagement durable des forêts 2015-2018;
2. D'accepter la nouvelle entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 à intervenir avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
3. D'autoriser le Préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC des Jardins-de-Napierville ladite entente;
4. De mandater le Préfet pour signer le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour chacune des années du programme, conditionnellement à l'adoption des bilans et registres annuels par la Table de concertation des Préfets de la Montérégie;
5. De désigner la MRC de Brome-Missisquoi à agir à titre de délégataire dans le cadre du projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et de consentir à ce que cette dernière mandate l'Agence forestière de la Montérégie pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**COMITÉ DÉFI-PARITÉ
NOMINATIONS**

2018-09-146

Considérant le programme canadien de la condition féminine soit, le Défi-Parité;

Considérant les inégalités hommes-femmes au niveau municipal et l'importance de l'apport des deux genres;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la MRC constitue le comité Défi-Parité;

Que Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville
M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington
M. Jean Cheney, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville

Soient nommés membres du comité et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la représenter au sein du comité Défi-Parité en collaboration avec le Centre de femmes du Haut-Richelieu;

Que le comité Défi-Parité tienne approximativement 4 réunions au cours des 2 prochaines années et que les travaux d'encadrement administratif et de coordination soient réalisés par une ressource du Centre de femmes du Haut-Richelieu.

FORMATION ASSAINISSEMENT DES EAUX : ROMAEU
APPUI MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

2018-09-147

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Napierville;

Considérant que le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées est entré en vigueur en 2013;

Considérant que le service en ligne par voie électronique du MAMOT pour soumettre les rapports de suivi a cessé d'être fonctionnel le 31 mars 2017 afin de permettre aux exploitants de produire le rapport annuel en 2016;

Considérant que l'ensemble des stations d'épuration doivent depuis le 1^{er} janvier 2017, transmettre leurs rapports via le service en ligne du MDDELCC en conformité avec le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

Considérant que ce sont maintenant les municipalités qui ont l'obligation de produire un bilan annuel des ouvrages d'assainissement des eaux;

Considérant que cette obligation du règlement impose aussi les responsabilités qui en découlent;

Considérant que le système d'entrée de données (SOMAEU du MDDELCC) a été entièrement remplacé par rapport au système SOMAE du MAMOT;

Considérant que le rapport pour le bilan annuel 2017 pour les stations d'épuration a connu trois révisions depuis le début de l'année 2018;

Considérant que l'ensemble des opérateurs de stations d'épuration doivent composer avec le nouveau règlement dont certaines (plus de 2500 m³/jour) sont soumises au contrôle de la toxicité et de l'effluent, et ce, sans qu'aucune formation n'ait été donnée de la part du MDDELCC;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'appuyer la municipalité de Napierville dans sa demande au MDDELCC de produire une formation interactive avec les exploitants des stations d'épuration sur la façon de produire les rapports mensuels et annuels incluant les mises à jour importantes.

Il est également résolu de demander au MDDELCC d'accompagner les municipalités soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent sur la technologie à appliquer afin d'éviter d'engager des coûts prohibitifs dans la modification du système de traitement par étangs aérés.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
SAISON 2018-2019 - STATIONNEMENT

2018-09-148

Il est proposé par M. André Chenail, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'octroyer le contrat de déneigement du stationnement ainsi que des trottoirs et accès au bâtiment de même que l'épandage d'abrasifs au besoin pour la saison 2018-2019 à l'entrepreneur «Déneigement Gabriel Hamelin» pour un montant de 4 573,71\$ taxes incluses.

APPUI -ÉNERGIR
PROJET SAINT-RÉMI/SAINTE-CLOTILDE

2018-09-149

Considérant le projet situé dans la région administrative de la Montérégie pour alimenter en gaz naturel la municipalité de Sainte-Clotilde tout en permettant un renforcement du réseau de Saint-Rémi en la MRC des Jardins-de-Napierville par ÉNERGIR;

Considérant que ce projet permettrait de consolider et même permettrait le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique et que l'extension du réseau gazier est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Considérant que la municipalité de Saint-Rémi est déjà alimentée en gaz naturel via un poste de livraison réalisé en 1992 et que ce réseau d'alimentation de la section sud est actuellement utilisé à pleine capacité et tout ajout de volume doit être approuvé cas par cas par l'ingénierie d'ÉNERGIR;

Considérant qu'afin d'augmenter la capacité du secteur, plusieurs projets de doublage ont été réalisés ces dernières années et que malgré tous les travaux effectués, il y a toujours un manque de capacité au bout du réseau;

Considérant que le projet d'alimentation permettrait de raccorder la municipalité de Sainte-Clotilde tout en permettant de boucler le réseau sud de Saint-Rémi et ainsi augmenter significativement la capacité résiduelle au bout du réseau existant de Saint-Rémi;

Considérant que la réalisation d'une conduite haute pression dans cette région permettrait d'installer un réseau central qui nous permettrait des extensions futures vers des municipalités proches, soit Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Urbain;

Considérant que ces municipalités sont caractérisées par une très forte présence de producteurs maraîchers et souvent en serres;

Considérant que ce projet bénéficie d'un appui important de l'UPA;

Par conséquent, il est proposé par M. André Chenail, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente fasse partie intégrante de la résolution;

D'APPUYER la compagnie ÉNERGIR dans son projet d'alimentation en gaz naturel de la municipalité de Sainte-Clotilde tout en permettant un renforcement du réseau de Saint-Rémi.

DEMANDE D'EXCLUSION **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL**

2018-09-150

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville prévoit l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 4 hectares;

Considérant que la municipalité de Saint-Michel demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après nommée CPTAQ) d'exclure de la zone agricole l'îlot déstructuré #23 tel qu'identifié à l'annexe C du Schéma d'aménagement et de développement révisé (URB-205);

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (URB-205) inclut la superficie occupée par l'îlot déstructuré #23 à sa planification d'exclusion de la zone agricole aux cartes 4.19 et 4.20;

Considérant que le 6 septembre 2018, dans un avis de modification de l'avis préliminaire concernant le dossier 414433, la CPTAQ mentionne qu'elle serait disposée à faire droit à une demande d'exclusion de la zone agricole permettant à la municipalité de Saint-Michel d'agrandir son périmètre d'urbanisation de la superficie correspondant à l'îlot déstructuré #23, tel qu'identifié à l'annexe C du Schéma d'aménagement et de développement révisé (URB-205);

Considérant que la Loi sur la protection du territoire et des activités requiert en son article 65, pour fins de recevabilité de la demande, que toutes municipalités locales obtiennent l'avis de sa MRC concernant les demandes d'exclusion de la zone agricole;

Considérant que l'exclusion de la zone agricole du territoire visé ne générera aucun impact négatif sur les activités agricoles et le milieu agricole environnant;

Considérant qu'advenant une décision favorable de la CPTAQ dans le cadre de la présente demande d'exclusion, la MRC des Jardins-de-Napierville procédera à une modification de son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Par conséquent, il est proposé par M. André Chenail, appuyé par M. Yves Boyer et résolu unanimement:

Que la MRC des Jardins-de-Napierville appuie la demande d'exclusion de la municipalité de Saint-Michel à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'une superficie correspondant à l'îlot déstructuré #23 tel qu'identifié à l'annexe C du Schéma d'aménagement et de développement révisé (URB-205).

**SOUSSIONS CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
ET CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

2018-09-151

Considérant les soumissions reçues suite aux appels d'offres pour la cueillette des ordures ménagères et la cueillette des matières recyclables sur SEAO;

Considérant le peu de soumissions reçues ainsi que les coûts proposés par les soumissionnaires pour effectuer les cueillettes des ordures ménagères et des matières recyclables;

Par conséquent, il est proposé par M. André Chenail, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement de refuser les soumissions reçues, d'apporter des modifications aux devis d'appels d'offres et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à refaire une demande de soumissions sur SEAO pour les cueillettes des ordures ménagères et des matières recyclables.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
Tenue le 12 septembre 2018**

2018-09-152

Il est proposé par M. André Chenail, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue ce 12^e jour de septembre 2018 à 20h58.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière